

Le Crucicaderlien



N°52 Juin 2022

LE MOT DU MAIRE

Voici un Crucicaderlien en juin à la saison des foins !!!
Plus sérieusement ; nous avons souhaité sortir un bulletin communal à cette époque pour vous présenter les festivités à venir de l'été 2022.

2022 est une grosse année électorale. Cela a été l'occasion de se rencontrer 4 fois : quel bonheur de se voir aussi régulièrement après ces 2 années bien difficiles pour les contacts humains !

Plusieurs Crucicaderliens m'ont interrogé pour savoir quand des habitants de la commune seront éligibles à la fibre ; vous avez la réponse du département (page 4)
Nous sommes inquiets sur l'état du réseau actuel, il est de la responsabilité d'ORANGE qui a obligation d'entretenir ses poteaux (chacun se fera son avis).

Des mouvements sur la commune que vous pouvez trouver sur la page « état civil »

Une réunion publique sur l'adressage a eu lieu le samedi 23 avril 2022. Cela a été l'occasion d'échanger des informations, des avis ; au final des échanges instructifs et constructifs clôturés par un moment convivial.

Nous avons accueillis encore cette année une randonnée lors de la manifestation « Fira, un festival ». Et je remercie Louise pour son implication sur cette journée.

La gestion de la pandémie a eu des incidences sur le MSP de Lasalle (et nos soignants) cela a occasionné beaucoup d'inquiétudes légitimes.

Vous trouverez des précisions sur le fonctionnement actuel de la MSP de Lasalle.

Mais le manque de médecin généraliste est malheureusement une généralité dans notre pays (et même plus largement le secteur "médical") en zone rurale comme en ville (regardez la crise sur les urgences qui devient le seul moyen de se faire soigner pour de nombreux citoyens !!!).

Je suis très très ravi de vous annoncer les prochains concerts à la chapelle de Sainte Croix de Caderle. ENFIN. Et je remercie l'association « les amis du temple » qui nous propose un programme de 4 concerts pour cet été .

A ce sujet les associations du village (les amis du temple et la festo del país) sont à la recherche « de sang neuf » pour fonctionner; n'hésitez pas à vous rapprocher de la mairie pour vous faire connaître.

Quelques pages d'informations de saison :

fortes chaleurs et plan canicule (n'hésitez pas à renvoyer le coupon réponse pour garnir le registre communal),

Pompiers : nous avons un manque de volontaire et pourtant ce service est hyper important

Projet professionnel et emploi (toutes les idées sont bonnes à prendre).

Et pour finir l'habituel "petit billet de Bruno" : zoom sur le sol de nos jardins potagers.

LE MOT DU MAIRE

Le site internet de la commune vient de passer en version 2 (juin 2022). Nous n'avons pas eu le temps de bien noter les changements visibles (la présentation) ou invisible (un espace administrateur plus intuitif et simple). Je vous invite à le consulter régulièrement.

Notamment pour aller voir la page **nouvelle édition du Trophée du Parc national des Cévennes** !

Ouvert à tous, son thème est libre et la date limite de candidature est fixée au **25 août 2022**.

Vous trouverez plus d'informations ainsi que **le règlement complet** sur le site du Parc :

<http://www.cevennes-parcnational.fr/fr/actualites/trophee-2022-du-parc-national-des-cevennes>

Enfin le Grand Trail Cévenol aura lieu le 11 septembre 2022.

Pour cette 4eme édition une nouveauté, le tracé du parcours en sens inverse donc un ravitaillement sur la place de Sainte Croix de Caderle l'après-midi (au kilomètre numéro 49)

Bonne lecture

Ludovic MOURGUES

JOYEUX ETE 2022 à tous

En aparté :

Chacun d'entre nous produit des déchets ; le nouveau mode de gestion des déchets s'appliquera donc a tout le monde.

Ces évolutions à venir sur la gestion des déchets ont pour objectif de mieux trier pour diminuer le volume des ordures ménagères (qui compensera à minima la hausse des taxes sur les Ordures Ménagères). Et cela devrait augmenter le volume des déchets « triés » qui sont valorisés (par le recyclage et/ou la réutilisation).

Ce changement va permettre une harmonisation des consignes de tri sur toutes les communes d'Alès Agglomération. Il va s'opérer le 1er janvier 2023.

Ce nouveau mode devrait simplifier le tri et demandera aussi une période d'adaptation .

Je demande à tous les Crucicaderliens de continuer leurs efforts sur le tri de des déchets ;

C'est aussi meilleur pour notre planète !

Le RAMASSAGE DES ENCOMBRANTS se fait toujours le 1er jeudi du mois.

Horaires d'ouverture de la mairie :

Ouverture au Public Lundi 9h00 à 16h00

Permanence du Maire Lundi de 09h00 à 12h00

SOMMAIRE

Fibre	page 4
Etat civil	page 5
CONCERTS	pages 6 à 11
Adressage	page 12
FIRA	page 13
Projet professionnel - emploi	page 14
Fiche Fortes Chaleurs	page 15
Infos MSP de Lasalle	pages 16 et 17
Sapeurs pompiers	pages 18 et 19
Le petit mot de Bruno (suite)	Pages 20 et 21
Comptes rendus Conseils municipaux	pages 22 à 32
Fiche inscription (plan canicule)	page 34

Des nouvelles de la Fibre :

Sainte Croix de Caderle est rattachée au NRO (Noeud de Raccordement Optique) de Lasalle. **Ce NRO sera mis en service fin mai.** Il y a ensuite un délai de gel de commercialisation réglementaire de 3 mois.

Les premiers habitants de Ste Croix de Caderle devraient donc être éligibles fin août 2022.

Ces derniers pourront vérifier leur éligibilité sur le site wigardfibre.fr, rubrique "éligibilité" et ensuite souscrire un contrat auprès d'un FAI (Fournisseur d'Accès Internet).

En parallèle, le déploiement de la fibre se poursuit sur tous les hameaux pour atteindre d'ici la fin de l'année la complétude soit les 100%.

Les câbles peuvent ne pas aller jusqu'aux mas les plus éloignés, ces derniers seront raccordés par leur FAI en raccordement long. Cela veut dire que la longueur du branchement pourra faire plusieurs centaines de mètres en utilisant les poteaux existants. Le surcoût sera pris en charge par le Département, cela ne coûtera donc pas plus cher aux habitants de ces mas.

Quelques éléments supplémentaires :

Pour des raisons de calendrier (déployer ce réseau fibre en 4 années seulement) et de finances, nous sommes obligés d'utiliser au maximum le réseau existant aérien ou souterrain.

Le délégataire du Département a un contrat de DSP (Délégation de Service Public) de 25 ans et il s'est engagé à assurer l'exploitation et la maintenance de ce réseau avec des obligations bien précises tant en termes de qualité que de rapidité de réparation.

Conseillère départementale FARDOUX-JOUVE Isabelle

Ces dates étant prévisionnelles, veuillez consulter le site internet de la commune pour plus d'informations.

Bienvenu

Peladan Jean-Baptiste (petit fils de Jean-Paul) et toute sa famille :
Minguez Floriane, Peladan Faustine, Peladan Baptiste, Minguez Françoise,
Minguez Conan
Tous, nouveaux habitants au hameau de Vidourle.

Décès

Jean-Frédéric SALATHE nous a quitté le 21 février 2022 dans sa 97ème année.
Il était installé dans la commune (Les Saugnes) depuis septembre 2020.

Guy STANISIERE

Ce mardi 5 avril 2022, nous a quitté Guy Stanisière, dit Stani, dans un terrible accident.

Stani était une figure emblématique de la commune, tout le monde savait de qui l'on parlait quand on citait son nom..

Besoin de couper des arbres ? Stani

Besoin d'un coup de main ? Stani

Un accès difficile qu'il fallait créer ? Stani

Même si la situation paraissait complexe et quasi impossible, Stani était là, quitte à se mettre en danger lui même d'ailleurs...

Le cœur sur la main et prêt à aider tout le monde à tout moment de la journée, voilà qui résume bien Stani...

Maintenant, il repose sur « SES » terres et veille sur nous tous.

Nous adressons une pensée très particulière à sa famille.

Jacqueline MARTIN

Pour la parution d'un acte d'Etat Civil dans le bulletin :

La Mairie n'étant pas obligatoirement au courant d'actes d'Etat Civil ayant lieu hors de la commune, il est nécessaire que les personnes qui souhaitent cette parution fassent les démarches auprès de notre secrétaire pour faire connaître ces évènements.

Concert 1

Samedi 10 juillet 20h30

(participation libre)

**Chapelle de
Sainte Croix de Caderle**

« Eliptica Chellodanse.

Un espace..... Un lieu, résonnant, vibrant..... Dans lequel tout est déjà là. Des sons, des mouvements... Ce que nous faisons apparaître ensemble dans le présent, ces formes qui s'effacent, redeviennent invisibles par la suite....



Par une interaction constante, une lecture simultanée de l'espace, des corps et de l'autre, le duo Barbara Pereyra et Emmanuel Cremer crée une chorégraphie révélant une architecture éphémère. La musique et la danse jouent pour faire ressortir les formes, les lignes et les sons déjà présents, qui disparaissent et continuent à évoluer après le spectacle.

Barbara Pereyra, danse / Emmanuel Cremer, violoncelle

<https://manuchello.wixsite.com/duet-pereyra-cremer>

Trio de saxophones:

« Saxophonus est frais comme un souffle de printemps.

Saxophonus est plein de surprises puisqu'il joue de la musique improvisée. Il aime se laisser surprendre par les lieux qui l'accueillent.

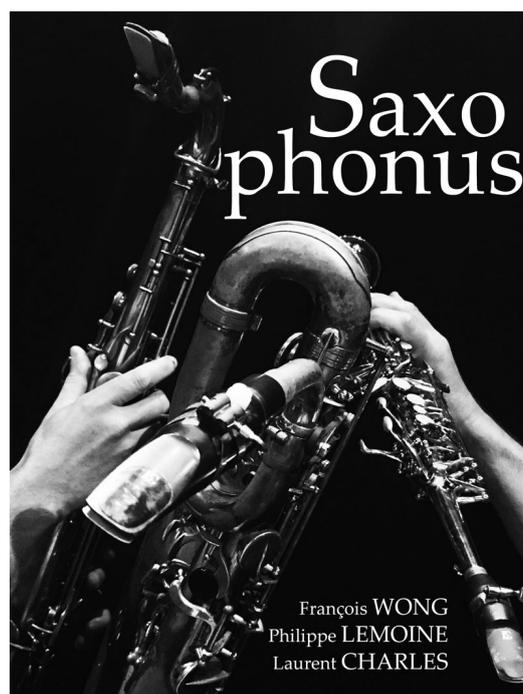
Saxophonus est familial, tout public, les enfants sont bienvenus avec leurs parents. C'est aussi une famille - de saxophones - avec des grands et des petits.

Saxophonus pense que la musique contemporaine est gaie, parfois, et avec lui, souvent.

Saxophonus aime jouer proche des gens.

Saxophonus peut s'écouter ici : <https://grand8.bandcamp.com/album/saxophonus> mais ce n'est pas obligé, car ça n'aura rien à voir.

(Laurent Charles, saxophone soprano / Philippe Lemoine, saxophone ténor / François Wong, saxophone baryton) »



Concert 2

Titre du concert	Vienne et Budapest Trios Sérénades
Interprètes	Githa Schrevel – Halley des Fontaines violon Jacques Aupetit alto Daniel Breton violoncelle
Œuvres	Ludwig van Beethoven : Trio à cordes opus n°1 (1796) <i>Allegro con brio – Andante – Menuetto – Adagio – Menuetto – Finale allegro</i> Ernst von Dohnányi : Sérénade opus 10 (1902) <i>Marcia – Romanza – Scherzo vivace – Tema con variazioni – Rondo (Finale)</i>
Dates et lieux	<u>Samedi 30 Juillet à 20 :30 (entrée 10€)</u> <u>Chapelle de Sainte Croix de Caderle (30460)</u> Dimanche 31 Juillet Eglise de Collias (30210) <i>à confirmer</i> Mercredi 3 août à 20 :30 Temple de Saint Martin de Boubaux (48170) Jeudi 4 août à 18 :30 Temple de Mialet (30168)

Cv des interprètes

Githa Schrevel – Halley des Fontaines Violoniste d'origine néerlandaise effectue ses études musicales au Conservatoire Supérieur d'Utrecht puis à celui d'Amsterdam, auprès de Philipp Hirschorn et de Viktor Liberman ; elle y obtient ses diplômes d'enseignante et de violoniste concertiste

Elle participe comme soliste ou comme violon-solo à plusieurs ensembles orchestraux ou de musique de chambre aux Pays-Bas et en France où elle vient s'établir.

Pédagogue recherchée, elle attire de nombreux élèves au sein de divers établissements avant de fonder l'Ecole « Violons et Crins » qu'elle anime depuis 2015 à Saint Etienne Vallée Française.

Musicien cultivé et éclectique, l'altiste **Jacques Aupetit** a conduit un cursus universitaire complet de Musicologie en parallèle à ses études musicales et instrumentales, effectuées en particulier auprès de l'altiste Tasso Adamopoulos.

Au sein de l'Orchestre National de Montpellier où il a mené toute sa carrière d'instrumentiste, il a pu développer sa pensée musicale en la confrontant à celles de grands chefs tels Armin Jordan, Friedmann Layer ou encore Michael Schönwandt, qui ont conduit cet ensemble sur le long terme.

Soucieux de transmettre, il a longtemps enseigné à l'Ecole de Musique de Saint Jean de Vedas et se passionne aussi pour la médiation culturelle sous ses formes les plus variées et à destination des publics les plus divers (spectacle « La Contrebasse » de Patrick Süskind avec Bernard Cazauran, conte musical alto-récitant sur « Carmen » de Bizet, lectures et médiations musicales multiples auprès du public non voyant etc.).

Concert 2 suite

Daniel Breton a effectué ses études musicales auprès d'André Lévy (dont il est le petit-fils), Maurice Gendron, puis Yvan Chiffolleau, figures marquantes de l'École Française de Violoncelle.

Violoncelle solo de l'Ensemble Instrumental de Toulon et du Var, il a joué en soliste de grandes œuvres du répertoire concertant (Haydn, Dvorak, Beethoven – triple concerto etc.).

Chambriste apprécié, il se produit régulièrement à Paris, en province et à l'étranger, en diverses formations (duo, trio, quintette) avec des musiciens d'envergure tels la clarinetiste Véronique Fèvre (Ensemble 2E2M) ou le violoncelliste Jean de Spengler (Ensemble Stanislas).

Soucieux des implications sociales de ses activités, il participe activement à l'actuel projet DEMOS à Montpellier

Présentation du concert

Comme souvent, ce concert est le résultat et l'occasion de plusieurs rencontres :

entre les trois interprètes d'abord : réunis fortuitement, Githa Schrevel-Halley des Fontaines, Jacques Aupetit et Daniel Breton découvrent d'emblée le plaisir rare d'une entente musicale immédiate, ainsi que le souci partagé du travail soutenu et approfondi d'un programme musical choisi.

avec et entre les œuvres jouées ensuite : le premier trio à cordes de Beethoven est une de ses toutes premières œuvres publiées, en 1796, après son arrivée à Vienne. L'œuvre du jeune compositeur (il a alors juste 25 ans) est une réussite absolue : le genre musical choisi, celui du Divertimento ou Sérénade, très en vogue au 18^{ème} siècle, lui permet de mettre en valeur son ardeur juvénile communicative dans les mouvements rapides, son merveilleux sens mélodique dans l'émouvant mouvement lent, et annonce déjà, au delà du style de son temps, les développements futurs du compositeur, par exemple dans la structure rythmique de l'Andante ou du premier Menuet.

Ernst von Dohnányi a le même âge lorsque, plus d'un siècle plus tard, il compose son Trio Sérénade. On y décèle encore l'influence de Johannes Brahms, mais aussi son intérêt pour les musiques traditionnelles hongroises, qu'il partagera avec son camarade Bela Bartok (lequel avait pour lui la plus grande admiration). L'œuvre plaisante, variée et accessible, est considérée comme l'un de ses chefs d'œuvre en musique de chambre. Elle témoigne du talent et de la science musicale de celui qui sera, en tant que pianiste, chef et compositeur, l'un des plus grands maîtres hongrois du 20^{ème} siècle.

Entre musiciens et public enfin : au terme d'un travail de quelques mois les interprètes sont heureux, sur le même mode de l'amitié et en quelques lieux qui s'y prêtent particulièrement bien, de partager avec le public estival cévenol, le plaisir musical ressenti face à de telles œuvres.

Concert 3



Samedi 13 aout 20h30

(entrée 10€)

**Chapelle de
Sainte Croix de Caderle**

- Concert acoustique et intimiste en solo (Claire Léonard) : guitare / voix
- Répertoire: reprises et compositions de chansons à texte en français et en anglais (Anne Sylvestre, Joan Beaz, Lynda Lemay, Janis Joplin, Pomme...)

Thématique : "Paroles de femmes"

Concert 4

Vendredi 26 Août 2022 à 20h30

Entrée : 10€

**Chapelle de
Sainte Croix de Caderle**

**InCòrdus
Musiques traditionnelles
et médiévales**

InCòrdus est un jeu de mot sur les Cordes et le Cœur en duo !

Il est composé de Michaël Bourry et Cécilia Simonet, deux amis musiciens bercés et spécialisés dans les musiques traditionnelles.

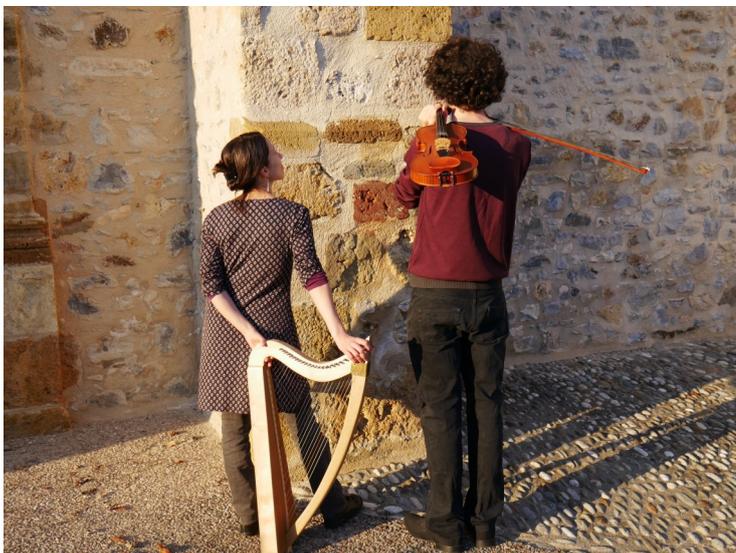
En 2018, ils se rencontrent pour travailler autour d'un répertoire de musiques médiévales, les Cantigas d'Amigo du Parchemin Vindel, tout en y ajoutant leur « sauce traditionnelle » pour proposer une autre interprétation de ce répertoire.

Ainsi, InCòrdus proposera un concert autour de ces Cantigas du 13^{ème} siècle et des chants traditionnels principalement d'Europe du Sud (Occitanie, Corse, Italie, Espagne) mais pas que... Le point commun de toutes musiques, c'est qu'elles parlent d'Amour et de Nature.

Michaël Bourry : Violons, tambourin à cordes, mandoline, voix

Cécilia Simonet : Voix, harpe, guitare, petites percussions

[https://incordus.wixsite.com/
incordus](https://incordus.wixsite.com/incordus)



Concert 5



Vendredi 20 Août 2022 à 20h30

Chapelle de
Sainte Croix de Caderle
LA ROUTE DE LA VOIX
Piers Faccini & Invitées

L'association Bouillon cube et l'artiste Piers Faccini s'associent pour proposer la route de la voix : des concerts acoustiques dans des lieux choisis pour faire résonner les voix et les cordes.

Cette série de concerts a commencé en 2011 avec une volonté de Piers de faire vivre en musique des lieux exceptionnels du patrimoine régional, en particulier les églises romanes connues pour leur acoustique extraordinaire.

Les concerts de la route de la voix, sont l'occasion pour Piers de ramener au pays des amis, des artistes exceptionnels qu'il a croisés au cours de ses nombreuses tournées, et une chance pour nous de découvrir des musiciens qui jouent souvent pour la première fois dans la région.

La route de la voix a déjà donné lieu à des rencontres merveilleuses comme avec le griot malien Badje Tounkara à l'église romane de Salinelles ou le Tunisien Jasser Haj Youssef à Soudorgues ou encore le tout premier concert en France de la jeune brésilienne Dom la Nena dans une clairière de la Grange.

La route de la voix c'est une opportunité pour l'artiste et son public de créer une intimité, de partager une expérience autour de la vibration de la voix pour une rencontre qui va bien au-delà d'un simple concert.

Des lieux magiques en acoustique totale, sans sono ni micro, un public qui fait vivre cette rencontre et quelque chose qui s'efface... reste alors juste la musique et le souvenir !

Bouillon Cube
La Grange 34380 Causse de la selle
04 67 71 35 42
grange@bouilloncube.fr
www.bouilloncube.fr

La billetterie ne sera ouverte que 2 semaines avant l'événement.

Une newsletter vous informera le lien d'inscription en priorité pour les habitantes (s) de la commune sur le site internet.

Un partenariat de la commune et Bouillon cube.

ADRESSAGE



Chers amis,

Le 23 Avril 2022, s'est tenue une réunion publique à la mairie au sujet du ré-adressage des bâtiments et habitations;

Ludovic MOURGUES a rappelé que le ré-adressage est une compétence et une obligation de toutes les communes ; A sainte Croix, nous ne sommes pas en avance, puisque une bonne moitié des mairies est en train de finaliser l'opération ;

Bruno RIERA a proposé qu'un adressage plus précis pourra aider les facteurs intérieurs de la poste, les livreurs, les pompiers et surtout les secouristes éventuels !!
Voire les amis qui ne sont jamais venus chez nous ;

A cet effet, nous aurons une numérotation métrique , avec un nom précis pour nos voies communale ou départementale ;

A Sainte Croix, nous avons la chance d'avoir une implantation de routes assez simple ; Un numéro pair sera affecté pour les chemins privés (ou non) situés à droite de la route, et un numéro impair pour la gauche ; Dans l'idéal, il faudra, s'il y a plusieurs propriétaires sur le même chemin, que le plus proche appose un « A » avec son nom, le suivant, un « B », etc ..

Chacun pourra finaliser son adresse métrique par le nom déjà existant du « lieu dit » , et rendre lisible ces indications sur une signalétique personnelle lorsque la situation le nécessite.

Les personnes dont la boîte à lettres n'est pas encore positionnée à l'entrée du terrain pourront profiter du ré-adressage pour modifier la situation durablement.

En effet, la poste pourrait bientôt retirer la tolérance actuelle sur l'emplacement des boîtes à lettres qui ne sont pas en bordure de propriété.

La mairie fournira la signalétique pour les numéros d'adresse pour avoir un ensemble soit cohérent .

La mairie proposera un exemplaire de courrier type, pour modifier nos adresses auprès des divers services : impôts, banques, assurances, sécurité sociale, EDF, EAU, fournisseur réseau, etc.. que nous allons devoir renseigner le moment venu, lorsque nous aurons finalisé ensemble l'adresse précise de chacun.

La réunion publique s'est terminée par un pot convivial !

Bruno Riera

FIRA



Le 29 mai 2022, au nom de notre commune, j'ai accueilli un groupe de randonneurs du FIRA* venu depuis Saint Jean du Gard (« Fira, un festival » du 26-29 mai 2022).

Le beau temps était de la partie et, après quelques heures de marche et l'ascension du Mont Brion, chacun était ravi de s'asseoir sous les tilleuls de la cour de la salle Fernand Volpelière, autour de la table dressée par Jacques Tessier et sa compagne. Ils ont pu déguster un repas préparé avec des produits locaux en grande partie de mon jardin.

Au menu, salade composée de mesclun, de pommes de terre Charlotte, de carottes, d'oignons, de pois-chiches (de Sommières), de pèlardons de chez Lydie Morel ; le tout décoré de pétales de coquelicots et de fleurs de mauves, avec un pain « maison » à la farine de Touselle (un blé ancien cultivé près de Sommières). Ensuite venait une quiche aux oignons doux des Cévennes et aux plantes sauvages (Chénopode blanc et amarante) confectionnée avec du beurre de Vals Les Bains et de la farine de Touselle. Le dessert était composé d'un moelleux à la châtaigne et de fraises de Nîmes.



Repus, et après avoir visionné le documentaire sur notre village dans le petit musée, effectué une visite de la chapelle puis admiré le paysage à la table d'orientation, la troupe s'en est allée retrouver ses pénates.

Ma fille Isabelle et mon époux Joël m'ont accompagnée pour préparer ce repas qui a été fort apprécié.

Louise Salathé

FIRA

*(Festival de l'Itinérance, de la Randonnée et des Activités de pleine nature qui se déroule le week-end de l'Ascension à Saint Jean du Gard

randocevennesfira.com).

A l'occasion de ce festival, la mairie met à disposition la salle polyvalente .

Projet professionnel - emploi



Ste Croix de Caderle le, 10/06/2022

Bonjour,

Vous habitez Ste Croix de Caderle ou les communes aux alentours, vous êtes à la recherche d'un emploi, ou bien vous avez un projet professionnel qui vous motive, ou alors vous connaissez quelqu'un dans cette situation.

Votre commune a adhéré à un projet novateur et fédérateur, dont l'objectif est de créer des emplois autour de 2 axes principaux:

- **le développement durable et l'urgence écologique** (recycler, réparer, réutiliser, réhabiliter, transformer, etc.)
- ainsi que **les services sur le territoire** (aux personnes, aux entreprises et aux communes).

A ce jour plusieurs pistes ont déjà émergé et toute nouvelle proposition de votre part sera la bienvenue !

N'hésitez plus et prenez contact avec « **Christophe** »

Soit par mail : **ebestjean@gmail.com**

soit par téléphone au : **06 89 84 15 44**

ou la mairie de Sainte Croix de Caderle

Rencontrez-le afin d'échanger autour de vos idées et de vos envies.

Cordialement,

La Commune de Ste Croix de Caderle
et l'Equipe Projet

Fiche Forte chaleurs

PLAN CANICULE : si vous souhaitez vous inscrire sur le registre communal
voir Fiche d'inscription détachable en dernière page



N'attendez pas les premiers effets des fortes chaleurs.



MAUX DE TÊTE



CRAMPES



NAUSÉES

Protégez-vous



RESTEZ AU FRAIS



BUVEZ DE L'EAU

**EN CAS DE MALAISE,
APPELEZ LE 15**

Pour plus d'informations :
0 800 06 66 66 (appel gratuit)
meteo.fr • #canicule



La Maison de santé pluriprofessionnelle de Lasalle

MSP de Lasalle

1 Route Sainte Croix de Caderle
30460 Lasalle

Tel: 04 28 27 03 00

Fax: 04 66 30 06 98



La Maison de santé

La **Maison de Santé Pluriprofessionnelle de Lasalle** regroupe dans le même bâtiment des **professionnels de santé libéraux**.

Les professionnels de la Maison de santé se sont regroupés autour d'un **projet de santé**. Ils souhaitent travailler ensemble pour offrir aux patients une meilleure **qualité de soins**. La Maison de santé mène des **actions de prévention, des actions d'éducation thérapeutique (ETP Diabète)**, et organise **la formation** des jeunes professionnels de santé.

La Maison de Santé participe à **la continuité des soins** sur le territoire. En dehors des horaires d'ouverture de la Maison de Santé, des **médecins de garde se relaient la nuit et le week-end** pour répondre à vos besoins (**Contactez le 15**).

Médecin généraliste

Dr Samuel BAUMANN

Sur rendez-vous

**Secrétariat médical ouvert
de 8h à 12h30 et de 13h30 à 16h du
lundi au vendredi**

Tel: 04 28 27 03 00

Infirmiers

**Estelle ROUX, Laurent ADAMICK
Léonore BONZON, Ophélie PENSIER**
*Soins à domicile et au cabinet
Sur rendez-vous*
Tel: 04 66 56 89 53
**Permanences (sans rendez-vous) du
lundi au vendredi de 8h à 09h30**

Kinésithérapeutes

**Marion BLANC
Charlotte RICHARD
Alexia RAËLLE**
*Soins à domicile et au cabinet
Sur rendez-vous*
Tel : 04 28 27 02 99

Chirurgien - Dentiste

Dr François ROMAIN

Sur rendez-vous

Tel : 04 28 27 02 96

Psychiatre

Dr Jacques BASTIDE
Le lundi après-midi, sur rendez-vous
Tel: 04 28 27 03 00

Infirmière Asalée

Estelle ROUX
sur rendez-vous
Tel: 06 75 80 94 96

Pédicure-Podologue

Jessica CORVISIER
Le premier mardi du mois, sur rendez-vous
Tel: 04 66 61 61 02

Psychologue Clinicienne

Laure VARIZAT
Le vendredi après-midi, sur rendez-vous
Tel : 06 66 86 88 56

Chirurgiens orthopédistes

**Dr Julien BOURLEZ,
Dr Laurent LATARGEZ
Dr Edouard MUNINI**
Un jour par mois, sur rendez-vous
Tel: 04 28 27 03 00 ou Via Doctolib

Diététicien

David BANDERRA
Le jeudi, sur rendez-vous
Tel: 07 69 48 78 57

Orthophoniste

Olivia GUILLET
Sur rendez-vous
Tel : 06 03 60 02 31

M. TRANIER opticien
présent sur le parking à côté de la pharmacie
le vendredi après-midi
de 15h à 18h.

Pharmacie de la Salendrinque
Betty PENSA
Tel: 04 66 85 20 39

Ateliers pour mieux vivre avec son diabète sur Lasalle
Parlez-en à votre médecin, à votre infirmier ou contactez le 06.80.06.06.51

juin-22



INFORMATIONS Maison de Santé Lasalle



La maison de santé de Lasalle est toujours en recherche active de professionnels de santé (médecins généralistes mais aussi kinés), en attendant l'arrivée de nouveaux venus, elle s'organise comme suit :

Le Dr Irène LAFONT part à la retraite le 30 juin. Une des secrétaires de la Maison de Santé, Mme Marie Carmen FERRAO a pris également sa retraite le 30 avril. La Maison de Santé reprend le poste de secrétaire de Mme Nelly MICHEL.

De nouveaux horaires sont à prévoir à partir de mai.

L'accès à des consultations de médecine générale sur rendez-vous sera possible de 8h à 16h avec le Dr Samuel BAUMANN du lundi au vendredi. La plage de consultations libres (sans rendez-vous) du vendredi matin devrait être maintenue. Des médecins assistants, médecins thésés présents pour de courtes durées, consulteront régulièrement en complément du Dr BAUMANN au sein de la Maison de Santé.

Le secrétariat médical sera ouvert de 8h à 12h30 et de 13h30 à 16h à partir du 1 juillet. Le numéro est le suivant : 04 28 27 03 00. Il est possible que cette organisation évolue. La Maison de Santé actualisera les informations via son site internet que nous invitons à consulter : maisondesante-lasalle.fr

Dans le cadre d'un partenariat, pour les demandes de soins qui nécessitent d'être reçues par un médecin dans les 24h à 48h, il pourra vous être proposé par le secrétariat de la Maison de Santé de Lasalle un rendez-vous avec un médecin de St Jean du Gard.

Les médecins de la Maison de Santé de Lasalle continueront de réaliser le tiers payant (sans avance de frais) pour les patients reçus dans le cadre de leur ALD, accident du travail, CMU. Pour les autres actes, les patients auront une dispense d'avance de frais uniquement sur la part prise en charge par l'Assurance Maladie. Ils devront payer à la fin de la consultation le ticket modérateur (part mutuelle) : 7,50 € pour une consultation simple. Ils recevront ensuite le remboursement de leur mutuelle santé.

Les professionnels de la Maison de Santé

Pompiers

APPELS D'URGENCE **18** OU **112**

COMMENT APPELER LES SECOURS ?

Deux numéros d'urgence à retenir :
18 et 112

Dans le cadre d'une demande de secours nécessitant l'intervention des sapeurs-pompiers :

Composez **UNIQUEMENT** le **18** ou le **112** !

Quels renseignements donner ?

Où vous trouvez-vous ? Indiquez le lieu le plus précisément possible pour permettre aux secours de vous trouver rapidement (ville, rue, numéro, étage, code d'accès à l'immeuble si nécessaire, etc.) ;

Que se passe-t-il ? Indiquez la nature du problème (feu, malaise, accident, etc.), le nombre et l'état des victimes ;

Y a-t-il un risque que les choses s'aggravent ? Evoquez les risques éventuels d'incendie, d'explosion ou d'effondrement ;

Répondez aux questions qui vous seront posées par la personne que vous aurez au téléphone.

Ne raccrochez jamais le premier !

La personne qui a pris en charge votre appel vous dira quand elle a toutes les informations nécessaires. Donnez votre numéro de téléphone et si possible, restez sur place, en sécurité, pour guider les secours.



*Le numéro à 10 chiffres du centre de secours n'est pas un numéro d'urgence,
Il ne doit être utilisé que pour des renseignements administratifs.*

**Osez
l'action !**

**DEVENEZ
SAPEUR POMPIER
VOLONTAIRE ...**



**LE CENTRE DE SECOURS
DE SAINT JEAN DU GARD
RECRUTE, ALORS N'HÉSITEZ
PAS ET PRENEZ CONTACT :**

TÉLÉPHONE 04.66.54.26.18

Le petit billet de Bruno

3^{ème} et dernier billet consacré au sol de nos jardins potagers !!

Nous avons vu dans les 2 billets précédents que les êtres vivants de la petite couche de sol ont pris pour habitude de se nourrir du végétal de la forêt, depuis presque 500 millions d'années .

Quand on supprime la forêt pour cultiver, l'apport de feuillage et de bois sur le sol disparaît. Même si tout se passe bien au début, la fraction vivante du sol va lentement mourir; la matière organique en réserve, est consommée par les bactéries et s'évapore dans l'air lorsqu'on laboure ;
Plus le temps passe, plus on doit « fertiliser » !!

Le taux de matière organique du sol , c'est le poids de matière végétale par rapport au poids du minéral du sol .

Il est en général de 5% dans nos forêts. Si il tombe à 2,5 %, le sol devient battant, puis il s'érode .
la fertilité est alors perdue . (on peut encore cultiver à l'engrais chimique)

Sur nos petites surfaces de jardiniers amateurs, on peut repartir du bon pied en faisant les choses suivantes :

* -on arrête de Piocher : c'est bon pour le dos

On peut labourer une fois au début et ensuite, tous les 10 ou 15 ans pour « remonter des éléments » .

On a quand même le droit de ramasser ses patates, mais pas plus !!

-on essaie de garder le sol toujours couvert
paille, feuilles de chêne, tonte, bois broyé (pour ceux qui y ont accès)
on a le droit au printemps, quand le sol est froid, de découvrir quelques jours pour réchauffer et pour calmer les limaces .

- on arrose ce paillis par temps sec, même s'il n'y a pas de cultures, car les champignons et les vers de terre en ont bien besoin .

Maintenant, considérons le facteur temps et la méthode.

Si je met du fumier , j'augmente la fertilité immédiatement .
Mais si je met du broyat de bois ou de la paille sur un sol fatigué, il va se produire une « faim d'azote » car il faut recréer la petite faune du sol ; elle va tout manger .

Pendant 4 à 6 mois, l'endroit couvert devient encore plus impropre à la culture, et c'est pour cette raison que cette façon de faire, pourtant naturelle, n'est pas la plus répandue .

Le petit billet de Bruno (suite)

Après 6 mois, la vie du sol revenant, le sol aura changé de texture sous le paillis; , il n'y aura plus jamais de manque d'azote même si on remet du végétal sur ce sol non labouré et couvert .

Au contraire, Il va s'améliorer avec le temps et commencer à être fertile au bout de 2 à 3 ans .

Les années suivantes, il s'améliore toujours et devient hyper fertile quand le taux de matière organique dépasse 5 % .

A 6 % et plus, on est dans un sol hyper fertile dans lequel tout pousse fort, les plantes sont très peu malades et on n'a, par exemple, pas besoin de faire des rotations pour lutter contre les maladies .

Pour arriver à ce résultat, on peut considérer que l'on gagne 1% de matière organique chaque fois que le sol « digère » 5 cm d'épaisseur de bois broyé, ou 20 cm de paille (ne pas mettre toute cette paille en une seule fois) .

Mais il y a une autre obligation : le sol a besoin d'une ration de base que l'on appelle « la ration du sol » : 5 cm de paille ou 1 cm de broyat de bois par an.

Comme bois, les feuillus sont les meilleurs : noisetiers, frênes, chênes , aulnes .. les châtaigniers, noyers, et les conifères peuvent être utilisés, mais il est préférable de ne pas utiliser le broyat quand ils sont verts ; attendre un peu .

Cela représente une grande quantité de bois, ou de paille, mais notre région est plutôt bien lotie .

Voilà un programme intéressant à jumeler avec nos obligations de débroussaillage.

Surtout, ne pas brûler ; au pire composter le bois quelque part .

Par exemple, les arbres fruitiers sont très améliorés par le sol vivant si on met du bois à leur pied !!!!

Dernier point :

Toutes les personnes qui s'essaient au sol vivant, sans labour, apprécient fort le résultat !!

Je n'en connais pas qui aient fait marche arrière !!!

Je vous souhaite, comme moi, de prendre plaisir à jardiner sur sol vivant !!!

Dans notre prochain billet, on regardera vers le ciel ; ça nous fera du bien à la colonne vertébrale .

Je vous remercie !

Bruno Riera

Conseil municipal du 3 DECEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le trois décembre, à vingt heures trente minutes,
Les membres du conseil municipal se sont réunis dans la salle de la mairie sur convocation qui leur a été adressée conformément aux articles L. 2122-7 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales, sous la présidence de Ludovic MOURGUES, le maire.

Étaient présents : M CARON Olivier, M DEJEAN Christian, Mme HERBSTER Annelise, Mme MARTIN Jacqueline, Mme MOREL Lydie, M MOURGUES Ludovic, M RIERA Bruno, Mme ROUX Estelle et Mme SALATHE Louise.

Absent excusé : M DEJEAN Clément (qui donne pouvoir à M. DEJEAN Christian),
M MOURGUES Grégory
Absents :

Secrétaire de séance : Le secrétaire de séance désigné ce jour est Mme SALATHE Louise,

Le maire demande que les conseillers qui interviennent sur des sujets techniques donnent par écrit leurs interventions au secrétariat pour faciliter la rédaction du compte rendu.

Vote du compte rendu du conseil du 10 septembre 2021 :

Le maire informe que les conseillers ont reçu le compte rendu du dernier conseil municipal, et demande à l'assemblée d'adopter ce compte rendu.

Le conseil municipal, adopte, à l'unanimité, le compte rendu du conseil municipal du 10.09.2021

Le maire demande à ce qu'un point concernant le Parc National des Cévennes soit ajouté à l'ordre du jour.

Le conseil décide à l'unanimité d'ajouter ce point.

Ordre du jour :

- 1°/ Porter à connaissance sur le risque feu de forêt,
- 2°/ Obligations Légales de Débroussaillage (OLD)
- 3°/Territoire Zéro Chômeur,
- 4°/ Délibération concernant la convention Syndicat Mixte d'Electricité du Gard (SMEG),
- 5°/ Délibération concernant les tarifs 2022,
- 6°/ Délibération concernant la participation financière de la MSP de Lasalle,
- 7°/ Adressage
- 8°/ Parc National des Cévennes
- 9° /Questions diverses

Introduction

Le mur sous l'aire de repos : est tombé le 1er novembre n'est pas pris en charge par l'assurance. Un devis a été demandé à Remi Hébrard. Pourquoi ne pas envisager un chantier participatif avec le Parc National des Cévennes (si les travaux ne sont pas trop important ?).

Eau : il y a des fuites en toiture dans la salle polyvalente.

Rappel : des travaux d'extension ont été faits en 2002 puis des reprises en 2010 (à cause de fuite). Un maçon est venu voir et nous conseille de faire agrandir les chéneaux (car trop petit) = Il faudrait effectuer une dépose du toit le long de ces cheneaux, es reprendre plus grand puis repose des tôles et tuiles. A faire rapidement. Faire faire des devis.

L'atelier Municipal : nous avons reçu le rapport de l'Agence Technique Départementale (ATD).

Un exemplaire papier est donné à Olivier et Christian pour information (ils suivent le dossier avec le maire).

Monsieur CARON, propose que le rapport soit transmis à la famille PESENTI pour information. Le maire dit que ce n'est pas une bonne idée car ce rapport donne des orientations qu'il va falloir préciser.

Défibrillateur : il est obligatoire de mettre en place un défibrillateur dans les établissements recevant du public depuis le 1er janvier 2021.

Conseil municipal du 3 DECEMBRE 2021

Il faudra étudier les différents modèles pouvant être proposés (voir avec les personnes compétentes) et voir s'il est possible d'effectuer une mutualisation pour la maintenance.

Il faudrait étudier le modèle, où le mettre en place et le prévoir au budget.

Arrêté de la préfecture :

Vœux 2022 : le maire proposition de ne pas faire les vœux aux vues des circonstances sanitaires, le pic sera surement en janvier 2022. Un moment convivial pourra être fait au printemps en même temps que pour la réunion sur l'adressage ?

Le conseil municipal est d'accord pour que les deux soient effectués en même temps.

Formation analyse financière : formation organisée par l'Association des Maires Ruraux du Gard qui est suivie par le maire. Le coût de cette formation est de 300 euros pour deux journées.

Les ordures ménagères : 4 ateliers visant à essayer de trouver des solutions permettant de mieux trier et de faire des économies.

Rencontres interservices : le 16 décembre, une rencontre interservices d'Alès Agglomération ayant pour but de faire connaître la fonction des différents services.

1°/ Porter à connaissance sur le risque feu de forêt

VU la carte des aléas feu de forêt (tous les élus viennent de découvrir la carte).

Le maire expose que la commune a déjà des règles d'urbanisme très restrictives (RNU, la montagne, Natura 2000 en partie. La carte (manquant de précision) montre que la commune passe à majorité aléa fort et très fort au niveau des constructions existantes, ce qui bloque dans les projets d'urbanisme (car avec ces aléas dans une commune rurale donc non urbanisé, rien ne sera autorisé).

Maire : Les élus sont bien conscients de l'évolution de nos forêts et des risques incendie grandissants. Une démarche d'information et de sensibilisation sur les Obligations Légales de Débroussaillage est en cours.

Le maire propose de faire une délibération indiquant que nous ne souhaitons pas appliquer cette carte car elle bloquerait toutes constructions (même les simples extensions).

Louise SALATHE: d'un côté on nous demande de refuser les permis de construire à cause du feu et d'un autre, le Plan Local de l'Habitat nous préconise d'autoriser la construction de 6 logements.

Maire : les personnes doivent se mettre en règle par rapport aux Obligations Légales de Débroussaillage. Ce qui permet de se protéger. On pourrait faire une délibération dans ce sens :

Lorsqu'il y aura une demande de d'urbanisme, le maire sera vigilant en analysant les demandes sur le sujet des OLD.

Si la construction n'est pas en règle, il faudra stipuler en prescriptions et imposer le pétitionnaire de se mettre en règle.

Le conseil municipal vote à l'unanimité pour :

Refuser l'application de cette carte aléas feu de forêt d'août 2021

Accepter le principe cité plus haut (analyser finement les demandes par rapport à ce risque d'incendie).

2°/ Obligations Légales de Débroussaillage (OLD)

Présentation de l'intérêt du respect des Obligations Légales de Débroussaillage suite à la formation suivie par Elodie le 14 octobre 2021 (sur un document projeté présentant les principes des OLD qui sont nouveaux pour une majorité de nouveaux élus).

Les élus ont débattu et posé des questions techniques.

Il faudrait programmer une réunion publique (inter-communes) avec les services de l'Etat et les pompiers pour obtenir des précisions.

Le maire est en contact avec les communes voisines pour planifier cette entrevue (les services de l'Etat n'ont pas les moyens pour intervenir dans chaque commune). Cette réunion serait à programmer début 2022 .

Conseil municipal du 3 DECEMBRE 2021

3°/Territoire Zéro Chômeur

Objectif : Elargir le périmètre de la commune de Saint-Jean du Gard dans le cadre de l'habilitation « Territoire Expérimental » pour la mise en place du dispositif Zéro Chômeur Longue Durée.

La Commune de Saint-Jean du Gard prépare son territoire depuis plusieurs mois par différentes actions en faveur du maintien et du développement de l'emploi sur son territoire, afin de candidater à l'habilitation « Territoire Expérimental » pour la mise en Œuvre du dispositif Zéro Chômeur Longue Durée. Elle est officiellement Territoire volontaire depuis fin 2019.

Le projet expérimental « Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée » (TZCLD) a pour objectif de démontrer que l'exclusion sociale due à la privation d'emploi, vécue depuis des décennies par les chômeurs de longue durée, n'est pas inéluctable. Il repose sur trois hypothèses concernant la privation d'emploi, hypothèses qui ont été, à plusieurs reprises, expérimentées ,

1-Nul n'est inemployable

2-Ce n'est pas le travail qui manque, il y a un grand nombre de travaux utiles à réaliser

3-Ce n'est pas l'argent qui manque, la privation d'emploi coûte plus cher que la production d'emploi

La loi du 29 février 2016 « d'expérimentation territoriale visant à résorber le chômage de longue durée » a initié une première expérimentation du projet TZCLD, d'une durée de cinq ans. Elle a permis à dix territoires d'animer une mise en œuvre du droit à l'emploi avec tous les partenaires concernés, et de conventionner des entreprises de l'économie sociale et solidaire : ces entreprises à but d'emploi (EBE), ont embauché des personnes privées durablement d'emploi en CDI, pour réaliser des activités supplémentaires à celles déjà présentes sur le territoire.

Fort de cette première étape expérimentale, une deuxième loi a été publiée en décembre 2020*. Elle prévoit notamment l'extension de l'expérimentation, par l'habilitation d'un nombre de nouveaux territoires pouvant aller au-delà de 50. C'est l'objet d'un nouvel appel à candidature, sans surcoût pour les communes volontaires.

Le dépôt de candidature se fait au fil de l'eau, pendant trois ans. La candidature se fait exclusivement en ligne, via une plateforme de candidature accessible sur le site etclld.fr.

I. Les modalités d'analyse des candidatures à l'habilitation

Principes

L'analyse des candidatures vise à répondre à trois grandes questions :

La définition du territoire candidat est-elle précise, partagée par l'ensemble des collectivités locales concernées, et pertinente pour l'expérimentation ?

Les actions de préparation à l'expérimentation menées par le territoire candidat lui permettent-elles d'être prêt à expérimenter ? Les résultats de ces préparations sont-ils suffisants pour cela ?

Quel est le plan d'action de mise en œuvre du droit à l'emploi sur le territoire ? Est-il appuyé par une stratégie partenariale crédible et une structuration solide, en adéquation avec l'objectif d'exhaustivité ?

Aussi le cahier des charges s'articule autour des trois aspects incontournables du projet TZCLD :

1-Un territoire de consensus,

2-L'implication des personnes privées durablement d'emploi*

3-Les conditions permettant la production d'emplois supplémentaires

Conseil municipal du 3 DECEMBRE 2021

*1 Loi n° 2020-1577 du 14 décembre 2020 relative au renforcement de l'inclusion dans l'emploi par l'activité économique et à l'expérimentation « territoire zéro chômeur longue durée »

*2 Personnes privées durablement d'emploi au sens de la LOI n° 2020-1577 du 14 décembre 2020 relative au renforcement de l'inclusion dans l'emploi par l'activité économique et à l'expérimentation « territoire zéro chômeur longue durée ». Il s'agit des personnes volontaires privées durablement d'emploi depuis au moins un an malgré l'accomplissement d'actes positifs de recherche d'emploi et domiciliées depuis au moins six mois dans l'un des territoires participant à l'expérimentation.

Ces trois éléments, en raison du caractère expérimental du projet, sont renforcés par une analyse des risques et des garanties de continuité du projet sur la durée de l'expérimentation.

Plus précisément, le cahier des charges est divisé en six grands axes :

- L'identité du territoire candidat ;
- La mobilisation des partenaires et la fabrique du consensus ;
- La stratégie partenariale et le pilotage local ;
- L'implication des personnes privées durablement d'emploi du territoire ;
- L'identification des activités et des premières unités d'EBE ;
- L'identification des risques et garanties.

Ces six axes sont eux-mêmes composés de plusieurs critères, à partir desquels est appréciée la maturité du territoire candidat.

Expérimenter à Sainte Croix de Caderle

Le 11 octobre 2021, une réunion de sensibilisation au projet TZCLD qui est porté au niveau local par la Municipalité de Saint-Jean du Gard et l'Association d'insertion FAIRE, a été proposée aux Maires des communes environnantes en Mairie de Saint-Jean du Gard afin de leur proposer de rejoindre le territoire de l'expérimentation et d'être partie prenante dans le projet en s'investissant dans le Comité Local pour l'Emploi (CLE).

En effet, la définition du territoire est majeure et répond à la première question sus-citée pour l'analyse des candidatures par l'Association puis le Fonds TZCLD:

« La définition du territoire candidat est-elle précise, partagée par l'ensemble des collectivités locales concernées, et pertinente pour l'expérimentation ? »

Un Territoire plus grand a plus de chances d'être retenu.

Cette expérimentation constitue une réponse innovante aux problématiques d'emplois sur le territoire avec la création de nouveaux emplois non délocalisables, qui répondront à des besoins non satisfaits, pouvant s'inscrire dans la pérennité. Les axes de réflexion correspondant à de l'innovation sociale, au développement durable, aux circuits courts, et pouvant proposer des services utiles aux entreprises et aux populations nous semblent prioritaires.

Compte tenu de ce projet structurant, le conseil municipal de la ville qui représente naturellement le premier interlocuteur des deux porteurs du projet (la Commune de Saint-Jean du Gard et l'association FAIRE) s'exprime favorablement en faveur de l'élargissement du Territoire expérimental à Sainte Croix de Caderle et de sa participation à la réflexion collective autour du dossier de candidature par son adhésion au CLE. Sainte Croix de Caderle s'engage à soutenir par son partenariat à titre gracieux, les actions en faveur de l'emploi auprès des personnes privées durablement d'emploi et des entreprises de sa commune.

Conseil municipal du 3 DECEMBRE 2021

Un premier Comité pour l'Emploi Local (CLE) a été programmé le mardi 26 octobre en Mairie de Saint-Jean du Gard, l'ensemble des acteurs économiques et de l'emploi et des collectivités territoriales investis dans le projet ont été invités.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le maire ou son représentant, à accomplir toutes les démarches et signer les actes nécessaires à la constitution du dossier de candidature afin d'intégrer Sainte Croix de Caderle au territoire élargi d'habilitation dans le cadre du dispositif « Territoire Zéro Chômeur Longue Durée » et désigne le Maire pour représenter la commune au Comité Local pour l'Emploi (CLE).

Maire : cette convention n'engage en aucun cas une participation financière. Le programme Zéro chômeurs peut aider des personnes éloignées de l'emploi. Par contre, ça engage le maire à des réunions supplémentaires.

Anne-Lise HERBSTER : ce n'est pas aux communes de gérer mais plutôt aux associations.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité monsieur le maire à signer la convention avec Zéro Chômeurs.

4°/ Délibération concernant la convention Syndicat Mixte d'Electricité du Gard (SMEG)

Le maire expose la possibilité d'effectuer un achat groupé d'énergie qui permettrait de bénéficier d'économies.

Durant le débat, les élus sont tombés d'accord sur le fait qu'il faudrait faire vérifier avant tout que ce groupement fasse réellement faire des économies à une petite commune telle que Sainte Croix de Caderle.

Vu la directive européenne n°2009/72/CE du 13 juillet 2009 concernant les règles communes pour le marché intérieur d'électricité,

Vu la directive européenne n°2009/72/CE du 13 juillet 2009 concernant les règles communes pour le marché intérieur du gaz naturel,

Vu le code de l'énergie,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, notamment son article 28,

Considérant que Sainte Croix de Caderle a des besoins en matière d'achat d'énergies, de fournitures et de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique,

Considérant que la mutualisation peut permettre d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence et incidemment d'obtenir des meilleurs prix,

Considérant que les Syndicats d'Energies de l'Hérault, du Gard et de l'Aude s'unissent pour constituer un groupement de commande avec des personnes morales de droit public et de droit privé pour l'achat d'énergies, de fournitures et de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique,

Considérant que le groupement est constitué pour une durée illimitée,

Considérant que pour satisfaire ses besoins sur des bases de prix compétitifs, il sera passé des marchés ou des accords-cadres,

Considérant que le Syndicat Départemental d'Energie de l'Hérault (Hérault énergies) sera le coordonnateur du groupement,

Considérant que ce groupement présente un intérêt pour Sainte Croix de Caderle au regard de ses besoins propres,

Sur proposition de monsieur le Maire et après avoir entendu son exposé, le Conseil Municipal décide, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres et représentants :

Conseil municipal du 3 DECEMBRE 2021

L'adhésion de Sainte Croix de Caderle au groupement de commandes pour « l'achat d'énergies, de fournitures/services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique » pour une durée illimitée,
D'autoriser monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement jointe en annexe 2 et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération sous condition que celle-ci, après analyse financière permette réellement à la commune de faire des économies,
D'autoriser le Syndicat départemental d'énergies dont il dépend, à solliciter, autant que de besoin, auprès des gestionnaires de réseaux et des fournisseurs d'énergies, l'ensemble des informations relatives à différents points de livraison,
D'approuver la participation financière aux frais de fonctionnement du groupement,
De s'engager à exécuter, avec la ou les entreprises retenue(s), les marché(s), accords-cadres ou marchés subséquents dont Sainte Croix de Caderle est partie prenante
De s'engager à régler les sommes dues au titre des marchés, accords-cadres et marchés subséquents dont Sainte Croix de Caderle est partie prenante et à les inscrire préalablement au budget

5°/ Délibération concernant les tarifs 2022

Le maire propose au conseil municipal de revoir les tarifs de la salle Fernand Volpelière aux personnes et associations extérieures de la commune avec pour objectif de la louer plus.

Christian DEJEAN : il faudrait voir ce qui se fait à côté pour avoir une idée.

Jacqueline MARTIN : à Vabres, la salle est plus chère mais elle est mieux aménagée.

Christian DEJEAN : notre salle est louée trop chère par rapport à ce qui se fait et ce que nous proposons.

Estelle ROUX : Il faudrait voir avec Lasalle pour que les personnes puissent être informées

Olivier CARON : la publicité serait une bonne option pour faire connaître la salle

Après débat, il a été convenu que le prix de la salle Fernand Volpelière serait diminué. Il passera donc de 140 euros à 110 euros pour les personnes extérieures à la commune.

Il a été convenu que les tarifs 2022 seraient comme suit :

üConcessions caveau et urne

- 130 € le m² pour les caveaux (cinquantenaire),

- 65€ l'emplacement urne

üPhotocopies :

Copie NB A4 : 0,15 € /page Copie couleur A4 : 0.30 €/page

Copie NB A4 R/V : 0,30 €/page Copie couleur A4 R/V : 0.60 €/page

Copie NB A3 : 0,30 €/page Copie couleur A3 : 0.60 €/page

Copie NB A3 R/V : 0,60 €/page Copie couleur A3 R/V : 1.20 €/page

Association de la commune : gratuit avec fourniture du papier,

Les photocopies pour la constitution de documents administratifs sont gratuites.

üLocation Salle Fernand Volpelière :

Caution pour les associations : 600,00 €

Caution pour les privés : 600.00 €

Locataire habitant sur la commune : 70,00 €

Locataire habitant hors commune : 110,00 €

Association dont siège social hors commune : 110,00 €

Association dont siège social sur la commune et ERF : gratuit

Professionnels de la commune pour réunion de travail : gratuit

Caution ménage pour tous : 50 €

Conseil municipal du 3 DECEMBRE 2021

üLocation des chauffages (2 chauffages à disposition) :

Association ou personne hors commune : 60€/jour/chauffage,
Association ERF pour utilisation hors commune : 40€/jour/chauffage,
Cautiion de 1 500 €/chauffage,
Association dont siège social sur la commune : gratuit,
ERF pour utilisation dans la chapelle : gratuit.

üLocation Chapelle :

Association ou personne hors commune : 140€/jour (sans chauffage),
Association ou personne hors commune : 200 €/jour (avec 1 chauffage),
Association ou personne hors commune : 240€/ jour (avec 2 chauffages),
Cautiion de 3 000.00 €.

ü Bulletin « Crucicaderlien »

- 5€/bulletin : personne extérieure à la commune,
- Gratuit pour les habitants de la commune et 5€ pour tout exemplaire supplémentaire,
- Envoi contre timbres pour les résidents secondaires.

Jacqueline MARTIN : j'aimerais que nous parlions des tarifs du cimetière. Il faudrait peut-être songer à les augmenter et à diminuer la durée.

Maire : il faudrait se renseigner pour 2023.

Anne-Lise HERBSTER : après 50 ans on ne retrouve pas les personnes.

Jacqueline MARTIN : on vote les mêmes tarifs pour 2022 et on change après ?

Maire : oui, on va voir en 2022, on aura plus d'idées et on pourra se retourner en 2023. On fera le changement dans le règlement.

Tous les tarifs sont reconduits sauf ceux de la salle.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

Décide à l'unanimité

- D'approuver les nouveaux tarifs applicables à compter du 1er janvier 2022 comme indiqué ci-dessus.

ü [Loyer 2022](#) :

Monsieur le maire propose au conseil municipal de suivre l'indice de référence des loyers du 3^{ème} trimestre 2021 afin d'établir le nouveau montant du loyer.

L'indice du 3^{ème} trimestre 2021 n'étant pas connu à ce jour :

Le conseil municipal Décide, à l'unanimité

De suivre l'indice de référence de l'Insee du 3^{ème} trimestre 2021 afin de fixer le montant du loyer mensuel à partir du 1^{er} janvier 2022.

6°/ Délibération concernant la participation financière de la MSP de Lasalle

Cette délibération doit reconduire notre participation financière à la MSP de Lasalle pour le mandat en cours. Lors du précédent mandat, le conseil municipal avait décidé de participer à 50% du montant demandé par la MSP de Lasalle (car notre commune est partagée entre les 2 MSP de Lasalle et St Jean du Gard).

Il est rappelé que la contribution financière communale est allouée pour un espace qui apporte des services aux populations des communes du secteur de Lasalle.

Il est important que la MSP soit un lieu d'accueil de services et d'interventions d'associations œuvrant dans le champ médicosocial, afin de rapprocher les institutions des administrés, et de faire revenir sur Lasalle des services qui avaient quitté le secteur.

La commune ayant les mêmes moyens financiers, le maire propose de reconduire ce principe.

Estelle ROUX, étant professionnelle de santé à la MSP de Lasalle, ne prend pas part au vote.

Conseil municipal du 3 DECEMBRE 2021

Le conseil municipal, après en avoir discuté, décide, à l'unanimité, d'allouer une contribution financière pour la participation aux frais de fonctionnement du local, au sein de la MSP, ayant pour vocation d'accueillir des services et associations tels que le service départemental « personnes âgées personnes handicapées » (ancien CLIC), l'assistante sociale du conseil départemental, l'association La Draille (addictologie), le CROP (enfants déficients auditifs ou présentant des troubles spécifiques du langage), Présence 30, association de service d'Aide à Domicile, ...

Le montant alloué pour l'année 2021 et la durée du mandat s'élève à : 161 €

Ce montant sera versé à la SISA « nom de la SISA ».

La participation est à rattacher au chapitre « Participations aux organismes de regroupement ».

7°/ Adressage

Maire : nous avons vu les plans avec Bruno. Il reste à faire la liste des bâtis.

Le référent est Bruno.

Qui veut faire parti du groupe de travail et se joindre à Bruno et moi ?

Christian DEJEAN : Clément et moi

Olivier CARON : moi

8°/Parc National des Cévennes

Maire : Lundi 6 décembre, nous avons rendez-vous avec le nouveau référent du Parc National des Cévennes à 14 heures.

Louise SALATHE : nous avons déjà réalisés certains points de la Charte mais il y a des préconisations qui ne sont pas possibles comme acquérir du foncier.

Le conseil municipal après en avoir délibéré autorise le maire à signer la convention prévue par le Parc National des Cévennes et à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de cette dernière.

9°/Questions diverses

Etoile de Bessèges : l'étape traversera la commune le 3 février 2022 la D153 sera fermée pendant quelques heures au milieu de la journée.

Moto Sport Nîmois : rallye moto prévu les 2 et 3 avril 2022.

Il y aura des passages de nuit.

Après en avoir discuté, le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas mettre d'avis favorable à cette manifestation.

Complémentaire santé et prévoyance : Pas vraiment d'information à ce sujet, le prix de base à prendre en compte n'est pas indiqué. Il faut savoir néanmoins qu'une participation de la mairie sera obligatoire en 2025 et 2026 quant à la prise en charge des complémentaires santé et de prévoyance pour les employés communaux.

Olivier et Anne-Lise: souhaiteraient qu'il y ait la prochaine fois, une discussion sur le Siaep de Lasalle.

Louise SALATHE : Serait-il possible que le prochain conseil ait lieu à l'horaire d'hiver.

Séance levée à 23 heures.

Conseil municipal du 25 MARS 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-cinq mars, à vingt heures et trente minutes,
Vu le code général des collectivités territoriales, les membres du conseil municipal se sont réunis dans la salle de la mairie sur convocation du maire qui leur a été adressée, conformément aux articles L. 2122-7 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales, sous la présidence de Ludovic MOURGUES, le maire.

Étaient présents : M. CARON Olivier, M DEJEAN Christian, M DEJEAN Clément, Mme HERBSTER Annelise, Mme MARTIN Jacqueline, M MOURGUES Grégory, M MOURGUES Ludovic, Mme ROUX Estelle.

Absent excusé : M RIERA Bruno, Mme SALATHE Louise

Absente : Mme MOREL Lydie

Secrétaire de séance :

Le secrétaire de séance désigné ce jour est M. CARON Olivier

Le maire demande que les conseillers qui interviennent sur des sujets techniques donnent par écrit leurs interventions au secrétariat pour faciliter la rédaction du compte rendu.

Vote du compte rendu du conseil du 03 décembre 2021 :

Le maire informe que les conseillers ont reçu le compte rendu du dernier conseil municipal, et demande à l'assemblée d'adopter ce compte rendu.

Le conseil municipal, adopte, à l'unanimité, le compte rendu du conseil municipal du 03.12.2021.

Ordre du jour :

1°/ Compte de gestion et compte administratif 2021,

2°/ Affectation du résultat,

3°/ Questions diverses

Introduction

GUERRE en Ukraine

Sainte Croix de Caderle, une commune rurale Cévenole se trouve à 2 786km et 29 heures de routes de Kiev Ukraine.

Une invasion inadmissible de la Russie en Ukraine qui a créé un énorme exode.

La commune informe les personnes voulant aider ce pauvre peuple et peut répondre aux questions si besoin.

Les communes voisines plus importantes ont les moyens d'agir plus (associations, locaux, personnels,).

Motion contre la guerre en Ukraine

En Ukraine, une guerre d'ampleur a lieu aux frontières de l'Union européenne voilà un mois déjà.

Nous condamnons cette agression et nous exprimons notre solidarité envers le peuple ukrainien.

Nous appelons à un cessez-le-feu, à un retrait immédiat y compris des territoires à l'est de l'Ukraine.

Le mur sous l'aire de repos :

Un devis a été demandé à Remi Hébrard pour un montant de 10132€ HT (mur de 8m par 2,8m haut)

Un contact est pris pour faire réaliser ces travaux à moindre cout (chantier participatif).

Fuites en toiture dans la salle polyvalente :

Un devis a été demandé à l'entreprise CERRET Renaud (qui a déjà travaillé en toiture de la mairie en 2006/2007).

Conseil municipal du 25 MARS 2022

SMEG achat groupé d'énergie :

Cout mensuel de 200€ environ.

Le SMEG aide les communes et propose de conventionner que si c'est intéressant.

Pour le moment les petites communes profitent d'un tarif règlementé (qui est plus intéressant jusqu'à quand ?)

Adressage :

Une réunion de travail a eu lieu le 4 mars 2022 avec le groupe de travail.

Bruno étant absent pour faire un compte rendu. A faire au prochain CM.

Je propose de faire une réunion publique le samedi précédent une élection :

Le 23 avril 2022 en fin d'après-midi ? Une réunion suivie d'un moment de convivialité ?

Oui tout le monde est d'accord sur le principe. Il faudra préparer des affiches à distribuer dans les boîtes aux lettres ainsi que sur le site de la mairie.

1° Compte de gestion 2021 du budget M 14 et Compte administratif 2021 du budget M 14

Ludovic MOURGUES, maire, présente le compte de gestion 2021, établi par le trésor public et le compte administratif 2021, établi par la commune. La présentation est strictement conforme aux instructions budgétaires et comptables en vigueur. Ces documents retracent l'exécution du budget communal de l'année écoulée et fait apparaître les résultats à la clôture de l'exercice.

Les résultats définitifs sont arrêtés tels que résumés ci-dessous :

Section de fonctionnement

Recettes : 77 695.78 €

Dépenses : 72 953.28 €

Excédent : + 4 742.50 €

Excédent reporté de 2020 : + 62 681.50 €

Excédent total de clôture : + 67 424.00 €

Section d'investissement

Recettes : 12 456.99 €

Dépenses : 12 090.19 €

Excédent : + 366.80 €

Déficit reporté de 2020 : - 11 783.28 €

Déficit total de clôture : - 11 416.48 €

Excédent cumulé des deux sections : + 56 007.52 €

En application de l'article L 2121-14 du code général des collectivités territoriales,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 1612-12, L 2121-14 et L 2121-31,

Vu le budget primitif 2021 adopté par délibération du conseil municipal du 12 avril 2021,

Vu le compte de gestion de la commune pour l'exercice 2021 présenté par la receveuse municipale,

Vu le compte administratif de l'exercice 2021 de la commune exécutée par Ludovic MOURGUES,

Le compte administratif ainsi présenté correspond au cumul des comptes de gestion de la commune et du budget de l'eau établis par la trésorerie,

Ludovic MOURGUES ne prend part au vote, et sort de la salle,

Jacqueline MARTIN met au vote le compte de gestion et le compte administratif du budget principal de l'année 2021,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité,

D'approuver le compte de gestion et le compte administratif pour l'exercice 2021 du budget principal,

Conseil municipal du 25 MARS 2022

2°/Affectation du résultat du budget M 14

Les articles L.2311-5, R.2311-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales fixent les règles de l'affectation des résultats. L'affectation de résultat se fait de la section de fonctionnement vers la section d'investissement, suite aux résultats de clôture de l'année N, et s'effectue sur le budget N+1, selon le besoin de financement de la section d'investissement.

Les résultats cumulés de clôture du budget principal pour l'année 2021 : Fonctionnement : Excédent total de clôture : 67 424.00 €

Investissement : Excédent total de clôture : 366.80 €

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité,

D'affecter la reprise des résultats au budget principal de l'année 2022.

Recettes d'investissement compte 1068 : 11 416.48 €

Dépenses d'investissement compte 002 : 11 416.48 €

Recettes de fonctionnement au 002 : 56 007.52 € (67 424.00 – 11 416.48)

3°/Questions diverses

Les gendarmes :

Accueil de la réunion trimestrielle le 21 mars en présence des communes de Soudorgues, Cognac, (Lasalle est excusé).

Chemins de randonnée, un arrêté est affiché à l'entrée du chemin au Mas Soubeyran pour informer de l'interdiction de la circulation aux véhicules à moteur (sur toute la commune).

Comme il s'agissait d'une compétence communautaire, il a fallu faire un arrêté.

Le département :

Réunion du 18 mars avec la présidente, les conseillers départementaux et les maires du canton de La Grand Combe : il est possible de demander une subvention chaque année (au lieu de tous les deux ans) si le dossier précédent est fini.

Intervention concernant l'aide à la personne (taux horaire plus élevé pour inciter la vocation, plafond de prise en charge inchangé = problème de reste à la charge des personnes.

Intervention au sujet du cimetière il a été évoqué qu'il pourrait être possible que les aides soient calculées sous forme de forfait pour les petits montants de travaux (plutôt qu'un pourcentage du montant des travaux).

Le déneigement des RD : route de catégorie 4 à déneigement 1 fois par jour. La présidente devait revoir ça (problème de circulation des soignants et secours).

Courrier de madame FARDOUX-JOUVE :

Indique le programme des travaux prévus sur les routes départementales de la commune en 2022 (possible décalage en 2023) :

RD153C à enduit superficiel

Le Pont des Perdrix (au-dessus la Roussarié)

Une demande de repeindre les pointillés sur les routes a été faite (prévu en 2023).

Bornes incendie :

Annelise HERBSTER: « les bornes incendie sont-elles en fonction ? »

Le Maire : « oui, nous avons signé une convention avec le SDIS qui fera le contrôle »

Eau au local technique / PESENTI :

Clément DEJEAN: « Il faudrait mettre au prochain conseil les travaux l'eau pluviale devant l'atelier technique »

Le Maire : « Oui et il faudrait proposer quelque chose à monsieur PESENTI et bien lui indiquer que toute l'eau ne pourra être modifiées »

Clément DEJEAN: « Non car ça pourrait envenimer la situation, il faut s'en occuper sérieusement. Pourquoi ne pas faire un chantier participatif ? »

Christian DEJEAN: « je propose de mettre à disposition ma pelle »

Clément DEJEAN: « Il faudrait une date butoir avant l'été »

Séance levée à 21h50.

Numéros utiles

Mairie de Ste Croix de Caderle : 04.66.85.22.63

mail : mairie-ste-croix30@wanadoo.fr,

Alès Agglomération : 04 66 78 89 00, site : <https://www.ales.fr/>

Déchetterie de Thoiras : 06.24.75.17.73

Pompiers : 112 (numéro européen d'un portable ou d'un fixe) ou 18

Gendarmerie : 17 ; à compter du lundi 04 janvier 2021 :

BP SAINT JEAN DU GARD - Ouverture tous les jours aux heures habituelles,

du lundi au samedi de 08 h à 12 h et de 14 h à 18 h, Dimanche et jours fériés de 09 h à 12 h et de 15 h à 18 h.

BP LASALLE - Ouverture le lundi de 08h à 12 h et de 14 h à 18 h.

BP SAINT ANDRÉ DE VALBORGNE sans changement - Sur rendez-vous -

SAMU (pathologie médicale) : 15

Maison de santé de Lasalle : 04.28.27.03.00

Secrétariat ouvert du lundi au vendredi de 08h à 18h samedi de 08h à 12h

Maison de santé de St Jean du Gard : 04.66.85.17.52

UTASI 04 66 61 78 17 à Anduze mais sur rdv sur la MSP de Lasalle pour dossiers APA

OFFICE CÉVENNES TOURISME : 04 66 52 32 15 : www.ales.fr/territoire/office-de-tourisme-cevennes-tourisme/

Cévennes Tourisme - Bureau de Saint-Jean-du-Gard : 04.66.85.32.11

Office de tourisme intercommunal de ST HIPPOLYTE du F. : 04.66.77.91.65,

Crèche St Jean du Gard « Les Canaillous » : 04.66.85.14.96,

Crèche de Thoiras : 04.66.52.61.68,

Crèche Lasalle « Lou Péquélou » : 04.66.85.27.94,

Toboggan centre nautique Alès : 04.66.9120.70,

Centre Local d'Information et de Coordination Gérontologique

Pole Accueil et services (PASS) Lasalle : (emploi, formation, insertion, internet) : 04.66.85.42.36,

La Poste Lasalle : 04.66.85.20.00,

Préfecture de Nîmes : 04.66.36.40.40,

Sous-préfecture d'Alès : 04.66.56.39.39

NTEC : 04.66.52.31.31

Edgard : 08.10.33.42.73,

Info Energie de l'ADEME : 0 810 060 050,

Enedis dépannage : 0810 333 030,

Orange : SAV 1013, Accueil commercial : 1014, Assistance technique internet : 39 00,

CRAM : 0 821 10 34 34,

CAF : 0 820 25 30 10,

Pôle Emploi : 39 49,

Allo service public : 39 39,

Gard Alzheimer : 04.66.21.03.09,

Cancer Info service : 0810 810 821,

Drogue Info Services : 0 800 231 313,

Enfance Maltraitée: 119 ou 0 800 054 141,

Femmes info service, violences conjugales : 3919

Equipe Mobile d'Ecoute de Soutien et d'Orientation EMES: 06 49 56 65 47

Viols femmes informations : 0 800 059 595,

Fil Santé Jeune : 0 800. 235. 236,

Centre d'information Routière : 0 826 022 022,

Météo France : 32 50,

FICHE D'INSCRIPTION SUR LE REGISTRE NOMINATIF PLAN CANICULE :

Date de la demande :

PERSONNE CONCERNEE PAR LA DEMANDE :

Nom et Prénom : Date de naissance :

Adresse :

Code Postal : Ville :

N° Téléphone : N° Portable :

Adresse mail :@.....

L'INSCRIPTION EST DEMANDEE AU TITRE DE :

Personne de 65 ans et plus Personne de plus de 60 ans reconnue inapte au travail

Personne en situation de handicap

PERSONNE A PREVENIR EN CAS D'URGENCE : (Famille, voisins, tuteur...)

Nom et Prénom :

N° Téléphone : N° Portable :

Liens avec le demandeur :

COORDONNEES DU SERVICE / ASSOCIATION INTERVENANT A VOTRE DOMICILE :

Nom du service / Association:..... Tél :

Nom du service / Association:..... Tél :

SI VOUS DEMANDEZ L'INSCRIPTION EN QUALITE DE TIERCE PERSONNE :

Nom et Prénom :

N° Tél : N° Portable :

Demande en qualité de:.....

Acceptez-vous qu'en cas de nécessité (absence de réseau téléphonique, conditions climatiques (ex : neige) limitant les possibilités de déplacement...) vos coordonnées soient transmises au maire de la commune déléguée dont vous dépendez afin qu'une personne puisse venir à votre rencontre pour faire un point sur votre situation.

Oui

Non

Signature :

A retourner à :

Mairie
Place Fernand Volpelière
30460 STE CROIX DE CADERLE

Ou à :

mairie-ste-croix30@wanadoo.fr